


Réseau Périnatal des 2 Savoie - CHMS - BP 31125 - 73011 CHAMBERY cedex - Tél : 04 79 68 40 28 - rp2s@ch-metropole-savoie.fr - www.rp2s.fr		
	Programmes de formation avec simulation et amélioration continue des pratiques	
	<i>Règlement intérieur de l'action de formation</i>	URGENCES OBST
		Mise à jour : avril 2026 2 pages

Ce document est annexé aux conventions de formation professionnelle (Articles L.6353-2 et R. 6353-1 du Code du travail) et tient lieu de support d'information pour les participants.

Il comporte le programme détaillé de l'action de formation « Maitrise en équipe des risques associés aux accouchements : versant parturiente en salle de naissance ».

Madame, Monsieur, Cher collègue,

Vous allez participer à l'action de formation « **Maitrise en équipe des risques associés aux accouchements : versant parturiente en salle de naissance** » proposée par le RP2S.

Veillez lire attentivement les consignes suivantes

Cette action de formation comprend votre participation active à la journée de formation et une contribution à l'évaluation de l'organisation dans votre maternité.

Pour son bon déroulement, nous vous remercions de prendre connaissance des informations suivantes.

Avant la session :

Quelle que soit votre profession, vous devez **prendre connaissance** des documents utilisés dans votre établissement pour la prise en charge des urgences obstétricales et hémorragies du post-partum (HPP).

Vous êtes invités à vous rapprocher de votre Sage-femme coordinatrice, afin de participer à l'auto évaluation de l'organisation de la prise en charge urgences obstétricales et des hémorragies du post-partum (questionnaire d'audit) ou au suivi des actions issues des sessions précédentes.

Vous trouverez ci-dessous un lien vers les principales recommandations de prise en charge des urgences obstétricales et des situations de crise:

- [CNGOF 2014 HPP.pdf](#) (gestion des HPP)
- [2022025 HPP-voie-basse.pdf](#) (prise en charge des HPP après accouchement par voie basse)
- [2025 HPP-en-cours-cesar.pdf](#) (prise en charge des HPP en per césarienne)
- [2025 HPP-apres-cesar.pdf](#) (prise en charge des HPP en post césarienne)
- [Présentation PowerPoint](#) (mémo estimation saignement per césarienne)
- [ACR maternel au bloc obstétrical](#) (prise en charge d'un arrêt cardiaque d'une femme enceinte)
- [Eclampsie \(prise en charge d'une éclampsie\)](#)
- [CHRAcc \(rp2s.fr\)](#) (protocole RP2S sulfate de magnésium)
- sfar.org/download/rachianesthesie-totale/?wpdmdl=31780&refresh=68164d4205dc11746292034 (prise en charge d'une rachi anesthésie totale)
- sfar.org/download/acc-choc-anaphylactique/?wpdmdl=36018&refresh=68164db1cb8781746292145 (prise en charge du choc anamylactique)
- [Microsoft Word - RPP FHS pour mise sur site web.docx](#) (Recommandations Pratiques Professionnels : les facteurs humains en situation de crise)

L'organisation des journées de session :

Les sessions réunissent un groupe pluri professionnel, tous les professionnels intervenant en salle de naissance sont concernés : auxiliaires de puériculture, IDE de SSPI ou puéricultrices, sages-femmes, anesthésistes, obstétriciens, IADE... selon l'organisation propre de votre maternité.

L'essentiel de la journée sera consacré à la formation. Pour cela, les formateurs du Réseau périnatal se déplaceront dans votre maternité.

La formation utilise la simulation haute-fidélité. La simulation en santé permet de vivre des situations sans risque pour le

patient et de disposer de temps pour échanger autour de ces situations.

Vous serez amené à travailler en équipe sur des scénarios, en utilisant votre propre matériel dans des circonstances reproduisant au plus près votre propre organisation. Le principe de la simulation et ses règles (**bienveillance** et **confidentialité**) vous seront clairement exposés en début de session.

Pour ce faire, il est impératif de venir en session avec une tenue professionnelle : blouse de travail ou tunique de bloc. Nul n'est admis à observer les séances (notamment les temps de simulation), sans y participer.

Votre participation vous engage à être présent sur la durée entière de la journée, et à répondre à différents tests (anonymisés), en début de journée, en fin de journée. Ces tests ne sont pas destinés à vous « noter » personnellement ! Mais ils nous sont indispensables pour évaluer l'efficacité de notre action de formation, l'améliorer et la pérenniser. Pour cela, nous vous remercions de vous munir de votre téléphone portable personnel (prêt possible durant la session).

De plus :

Règles de session : La journée se déroule dans votre service en fonctionnement normal, il est important de veiller à déranger le moins possible le travail de vos collègues, de respecter les règles d'hygiène du service et de participer à la remise en état du matériel utilisé en fin de journée.

Vous êtes prié(e) de respecter durant toute la session le règlement intérieur en vigueur dans votre établissement, ainsi que les règles de sécurité et d'hygiène.

Votre établissement est responsable de l'accessibilité des locaux de formation, aux personnes en situation de handicap.

Participation à l'audit organisationnel :

En fin de session, vous serez invité(e) à participer avec les formateurs et les responsables de la maternité à l'audit de l'organisation, c'est à dire à contribuer à proposer des solutions pour améliorer si besoin votre organisation selon les recommandations régionales : matériels, procédures...

Les comptes rendus d'audits seront disponibles auprès du cadre.

DPC

Années 2023 à 2026 : validation orientation prioritaire n° 10 pour l'ensemble des professions intervenant en salle de naissance.

Evènements indésirables

Le RP2S et ses formateurs mettent tout en œuvre pour la réussite des sessions. Cependant, nous vous informons qu'une **fiche de déclaration d'événement indésirable** est à votre disposition le cas échéant, sur demande (disponible en session auprès des formateurs ou ensuite auprès de la coordination du réseau) ou via le site internet du RP2S : <https://www.rp2s.fr/formations-rp2s/>.

Déroulement détaillé de la journée :

Début de la session effectif : 8h30

Temps réservé à la formation : 8h30 à 17h30

Fin de la session : 17h30

Temps pour l'audit organisationnel et/ou le suivi des actions : 17h30 à 18h00 au plus tard (participants volontaires)

Rangement et remise en état du matériel : 18h00 à 18h30

Lieu : Salle de naissance.

Nous vous remercions vivement de votre collaboration et espérons que cette action de formation réponde à vos attentes.

Dans l'attente de vous retrouver en session,

Anne-Claire HYACINTHE, responsable du programme

L'équipe de formateurs « OBST »

Coordination du RP2S

RP2S - Tél : 04 79 68 40 28 - fax : 04 56 80 82 40

rp2s@ch-metropole-savoie.fr ou achyacintherp2s@gmail.com